



Commission de District de l'Arbitrage
= *CDA DISTRICT 93* =
Modifications des lois du jeu 2019-2020



La procédure de remplacement.

Après autorisation de l'arbitre :

** Le joueur remplacé doit quitter le terrain par le point le plus proche de l'endroit où il se trouve.*

Sauf si l'arbitre :

- * estime qu'il peut rapidement quitter le terrain de jeu à la ligne médiane ;*
- * estime que, pour des questions de sécurité, il doit emprunter la ligne médiane ;*
- * estime que le joueur est blessé et doit quitter le terrain de jeu sur un brancard ;*



Coup de pied de but (CPB) et coup franc dans la SDR

Procédure :

- *Le ballon est en jeu dès qu'il a été botté et a clairement bougé (il ne doit plus obligatoirement sortir de la surface de réparation).*
- *Tant que le ballon n'est pas en jeu, tous les adversaires devront :*
 - *Se tenir à au moins 9,15m du ballon ;*
 - *Se positionner à l'extérieur de la surface de réparation ;*

Infractions et sanctions :

- *Si des adversaires se trouvent dans la surface car ils n'ont pas eu le temps d'en sortir : **l'arbitre autorisera le jeu à se poursuivre.***
- *Si, un joueur se trouve dans la surface de réparation, ou pénètre dans la surface avant que le ballon ne soit en jeu ou touche ou dispute le ballon avant qu'il ne soit en jeu : **le coup franc ou le coup de pied de but est à refaire.***



Modalités d'exécution de la balle à terre (BAT).

- *Lors d'une remise en jeu par Balle À Terre, l'arbitre effectuera la **BAT en faveur de l'équipe qui a touché le ballon en dernier lieu ou qui était en possession du ballon** au moment de l'arrêt du jeu ;*
- *Tous les autres joueurs (des 2 équipes) devront se situer **à au moins 4m du ballon** et ce jusqu'à ce qu'il soit en jeu ;*
- *Le ballon sera en jeu dès qu'il aura touché le sol.*

Particularité :

- *Si, lorsque que le jeu a été arrêté, le ballon était dans la surface de réparation ou avait été touché en dernier lieu dans la surface de réparation :*
- *L'arbitre effectuera la BAT **en faveur du gardien de but** dans sa propre surface de réparation.*

Ballon qui touche l'arbitre



➤ *L'arbitre devra arrêter le jeu si le ballon touche un des arbitres, tout en restant sur le terrain, et que cela a pour conséquence :*

- *De procurer à une équipe une attaque prometteuse ;*
- *Que le ballon pénètre directement dans le but ;*
- *Que la possession du ballon change d'équipe ;*
- *Que la possession du ballon reste dans la même équipe ;*

➤ *Dans tous les cas, le jeu reprendra par une BAT.*

Joueur blessé



- *Un joueur blessé ne pourra pas recevoir des soins sur le terrain....*
- *Il ne pourra y revenir après que le jeu soit repris sauf si :*
 - *un gardien de but est blessé ;*
 - *un gardien de but et un joueur de champ sont entrés en collision ;*
 - *des joueurs de la même équipe sont entrés en collision ;*
 - *une grave blessure est constatée ;*
 - *un joueur est blessé à la suite d'une faute physique pour laquelle l'adversaire est averti ou exclu ;*
 - ***Un penalty est accordé et qu'il veuille lui-même le tirer.***



Choix du camp avant le coup d'envoi (CE)

- *L'équipe gagnant le toss choisit le camp vers lequel elle attaque **ou** de donner le coup d'envoi ;*
- *L'équipe ayant choisi "son camp" donnera le coup d'envoi de la seconde période.*

L'exécution des coups francs (CF)



- Lorsque la défense constitue un mur de **3 joueurs ou plus**, tous les joueurs adverses devront se trouver **à au moins 1m du mur** et ce jusqu'à ce que le ballon soit en jeu ;
- Si, lors d'un coup franc, un joueur de l'équipe attaquante se situe à moins d'1m du mur constitué par 3 défenseurs voire plus, **un coup franc indirect sera accordé.**

L'exécution du penalty (PY)



- *Au moment où le ballon est botté, le gardien de but recevant le tir devra **avoir au moins un pied sur la ligne de but** ;*
- *Le ballon devra être positionné et immobilisé sur le point de penalty ;*
- *Les poteaux, la barre transversale et **les filets de but ne devront pas bouger** ;*
- *Le gardien se placera entre les montants sans toucher les poteaux, la barre ou les filets ;*
- *Le gardien devra faire face au botteur.*

Fautes de main (1)

Il y a faute si un joueur :

- Touche délibérément le ballon du bras ou de la main, avec mouvement du bras ou de la main vers le ballon ;
- Récupère la possession ou le contrôle du ballon après avoir touché le ballon du bras ou de la main et ensuite :
 - marque un but ;
 - crée une occasion de but ;
 - marque directement de la main ou du bras, même de manière accidentelle (s'applique également au gardien de but).

Fautes de mains (2)

Il y a **en général** faute si un joueur :

- **obtient la possession** ou **contrôle le ballon** après un contact avec le bras ou la main ;
 - Le bras ou la main est au dessus du niveau de l'épaule (à moins qu'il ait délibérément joué le ballon et que ce dernier touche ensuite son bras ou sa main) ;
 - Marque un but en touchant le ballon de la main ou du bras **même de façon accidentelle** ;
 - Se créer une occasion de marquer un but touchant le ballon de la main ou du bras même de façon accidentelle ;
 - Touche le ballon de la main ou du bras **en augmentant la surface de son corps**
- * Ces fautes sont sanctionnables même si le ballon touche le bras ou la main du joueur directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité.

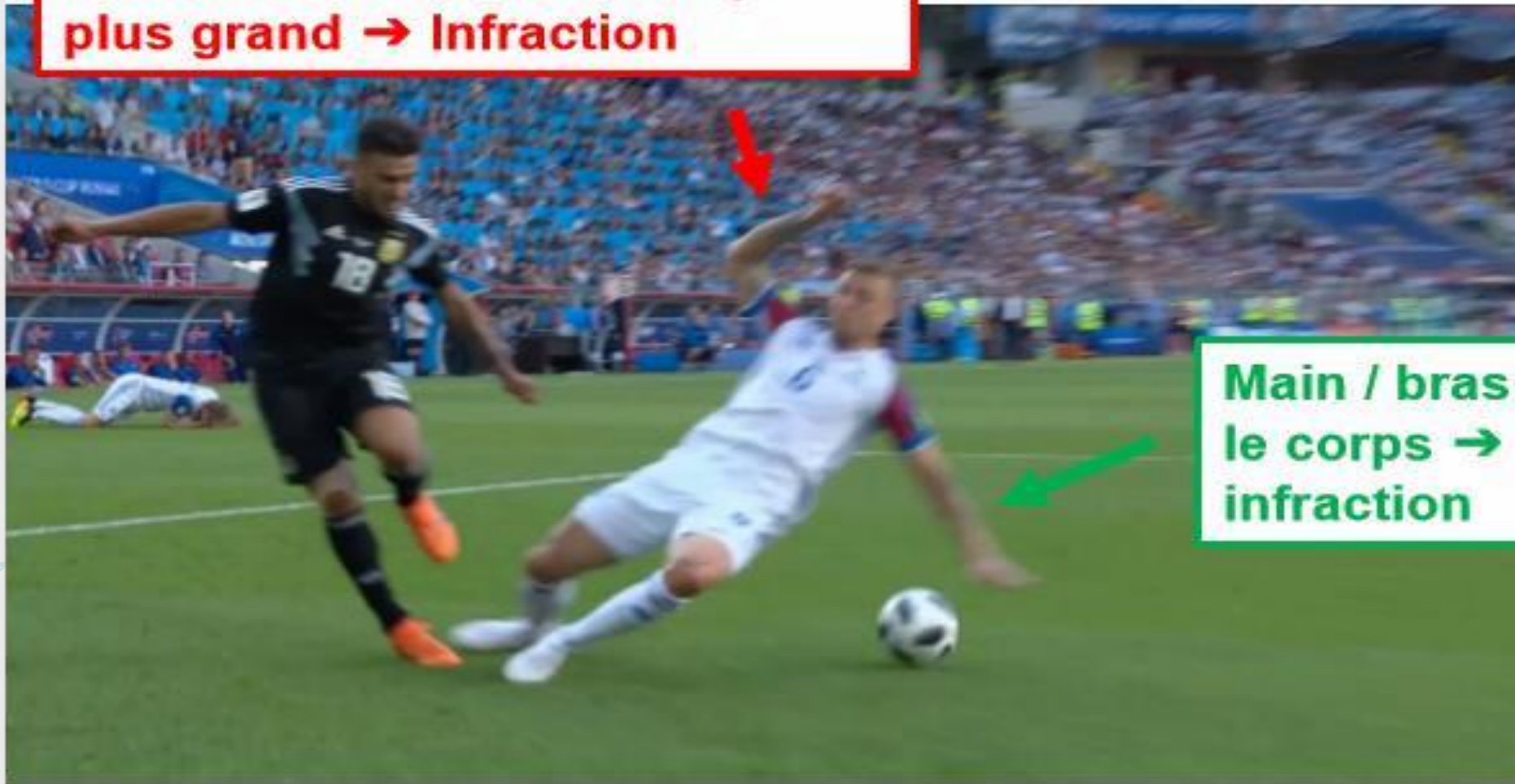
Fautes de mains (3)

➤ En revanche, **il n'y a en général pas** faute si le ballon touche le bras ou la main d'un joueur :

- *Directement depuis sa tête, son tronc ou sa jambe ;*
- *Directement depuis la tête, le tronc ou la jambe d'un autre joueur à proximité ;*
- *Si le bras ou la main est près du corps et n'augmente pas artificiellement la surface du corps ;*
- *Si un joueur tombe et que son bras ou sa main est positionnée entre son corps et le sol pour amortir la chute (et non pas latéralement ou verticalement).*

Fautes de mains (4)

Main / bras rendant le corps plus grand → Infraction



Main / bras soutenant le corps → aucune infraction

Reprise du jeu retardée pour infliger un carton

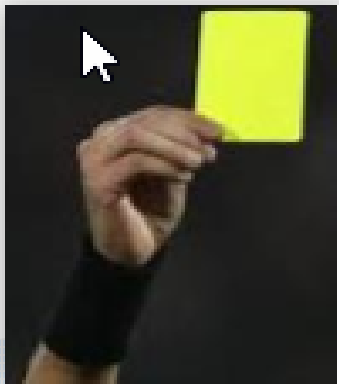
- *Lorsqu'une offensive est stoppée de manière illicite, l'équipe en attaque peut vouloir jouer rapidement le coup franc pour continuer l'offensive avortée ; or l'en empêcher pour sortir un carton n'est pas juste ;*
- *Le coup franc ne pourra pas être joué rapidement si l'arbitre a déjà entamé la procédure disciplinaire à l'encontre de l'équipe en défense ;*
- ***En cas d'annihilation d'une occasion de but manifeste, le joueur ne recevra qu'un avertissement car l'attaque a pu être « relancée », comme lorsque l'avantage peut être appliqué.***

Sanctions disciplinaires envers officiels



➤ Comme pour les joueurs, l'arbitre peut délivrer les sanctions disciplinaires aux officiels avec les 3 niveaux :

- Rappel à l'ordre ;
- Avertissement (carton jaune) ;
- Exclusion (carton rouge) du terrain de jeu, ses abords y compris la zone technique ;

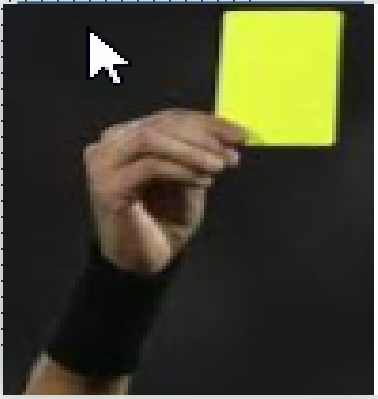


➤ **Si le contrevenant ne peut être identifié, c'est l'entraîneur majeur (responsable)** présent dans la zone technique qui écopera de la sanction disciplinaire.

Officiels d'équipe (1)

- Les infractions suivantes sont en général passibles **d'une mise en garde (rappel à l'ordre - RAO)** :
- ✓ *Pénétrer sur le terrain de manière respectueuse, sans chercher la confrontation ;*
 - ✓ *Ne pas coopérer avec les arbitres, par exemple en ignorant les instructions d'un arbitre assistant ou du quatrième officiel ;*
 - ✓ *Exprimer un léger désaccord (par la parole ou par des gestes) envers une décision ;*
 - ✓ *Quitter plusieurs fois la surface technique (sans commettre d'autres infractions).*

Officiels d'équipe (2)



➤ Les infractions suivantes sont passibles **d'avertissement / AVT.** (liste non exhaustive) :

- ✓ *Ne pas respecter – clairement et avec persistance – les limites de la surface technique ;*
- ✓ *Retarder la reprise du jeu de son équipe ;*
- ✓ *Pénétrer volontairement dans la surface technique de l'équipe adverse (sans chercher la confrontation) ;*
- ✓ *Manifester sa désapprobation, par la parole ou par des gestes, notamment en :*
 - *Jetant ou donnant des coups de pied dans des bouteilles ou autres objets ;*
 - *Faisant des gestes montrant clairement un manque de respect envers le corps arbitral (par exemple des applaudissements sarcastiques).*

Officiels d'équipe (3)



➤ Les infractions suivantes sont passibles **d'exclusion** (liste non exhaustive) :

- ✓ Retarder la reprise du jeu de l'équipe adverse (par exemple en gardant le ballon ou en le dégageant, ou en faisant obstacle à un joueur) ;
- ✓ Quitter délibérément la surface technique pour :
 - Signifier sa désapprobation ou se plaindre auprès d'un arbitre ;
 - Agir de manière provocatrice ou offensante ;
- ✓ Pénétrer sur le terrain pour :
 - Chercher la confrontation avec un arbitre (y compris à la mi-temps ou à l'issue du match) ;
 - Interférer avec le jeu, un adversaire ou un arbitre ;
- Se comporter de manière agressive ou physique (incluant crachat et morsure) envers tout joueur, remplaçant, joueur remplacé ou officiel des deux équipes, ou tout arbitre, supporter ou autre personne (ramasseur de balle, stadier, officiel de la compétition, ...);

Officiels d'équipe (4)



➤ Une nouvelle stratégie de gestion des bancs :

- *Des exclusions pour des faits portant gravement une atteinte à l'image du football et/ou à l'autorité de l'arbitre ;*
- *Tolérance zéro sur tout comportement intolérable ;*
- *Vigilance mi-temps et fin de match avec coachs sur le terrain ;*
- *Lisibilité, comme sur le terrain, avec une sanction disciplinaire face au fautif clairement désigné.*



**Merci à vous Mesdames,
Messieurs les acteurs du
terrain.**